

Procès-verbal de l'assemblée publique du conseil de quartier de Parent, des secteurs Parent, Base Radar et Clova, tenue le 29 mai 2019 à 19 h à l'École Notre-Dame-de-l'Assomption située au 53, rue Nationale à Parent.

Étaient

Messieurs:

Éric Chagnon, président

présents :

Christian Lequin, membre du conseil de quartier Laval Michaud, membre du conseil de quartier

Madame

Linda Laliberté, membre du conseil de quartier

Invités :

Messieurs:

Pierre-David Tremblay, maire

Roger Mantha, conseiller municipal du district Polyvalente.

Marco Lethiecq, directeur général

Jean-Sébastien Poirier, directeur général adjoint et greffier

Était absent :

Monsieur

Michel Saint-Hilaire, membre du conseil de quartier

Mme Andrée Morency agit à titre de secrétaire du conseil de quartier

Assistance: 40 personnes

### 1. MOT DE BIENVENUE

Le conseiller, monsieur Éric Chagnon souhaite la bienvenue et remercie les gens de s'être déplacés en si grand nombre. C'est important que la population soit renseignée sur la progression et le cheminement des dossiers traités par le conseil de quartier et Ville de La Tuque. Il présente les invités, dont le maire, monsieur Pierre-David Tremblay, le conseiller du district Polyvalente, monsieur Roger Mantha, les membres du conseil de quartier, les fonctionnaires présents, soit le directeur général, le directeur général adjoint et greffier et dans l'assistance le superviseur aux évènements du Service du loisir et de la culture, monsieur Patrice Arvisais. L'ordre du jour est lu, il demande aux gens, autant que possible, de garder leurs questions pour la période prévue à cet effet à moins d'avoir des précisions à y apporter. Une présentation PowerPoint pour chacun des sujets sera présentée et celle-ci sera jointe au procès-verbal.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Christian Lequin APPUYÉ PAR monsieur Laval Michaud

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu en ajoutant les sujets suivants au point 6 « divers » tout en le laissant ouvert :

- 6.1 Cadastre de Clova;
- 6.2 Site d'enfouissement (PGMR);
- 6.3 Lampadaire à Base Radar;

### **ORDRE DU JOUR**

- 1) Mot de bienvenue et présentation des membres du conseil de quartier
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Adoption du procès-verbal du15 mars 2018
- 4) Suivi au procès-verbal du 15 mars 2018
- 5) Dossiers:
  - 5.1 Suivi / Projet de collecte et traitements des eaux usées, secteur Parent et Base Radar
  - 5.2 Suivi/ Bâtiments vétustes et nuisances
  - 5.3 Suivi / Réduction de la vitesse de 70 km/h à 50 km/h entre Parent et Base Radar
  - 5.4 Suivi/ Projet de construction de refuges
  - 5.5 Suivi /Salle d'entrainement au centre communautaire
  - 5.6 Suivi / Projet pour la fourniture d'un écran cinéma à l'école Notre-Dame-de l'Assomption
  - 5.7 Projet/ Camp de jour
  - 5.8 Relance du nouveau Comité des loisirs
  - 5.9 Présentation de la matrice des routes forestières;
  - 5.10 Voirie:
    - 5.10.1 Cédule des travaux estivaux à Parent (balai printanier, nids-de-poule, entretien régulier)
    - 5.10.2 Suivi / Demande au MTQ Pose d'abat poussière entre les kilomètres 164 et 174 sur le chemin Parent-Mont-Laurier, réparation des fissures entre Parent et Base Radar
    - 5.10.3 Suivi / État d'avancement pour l'installation de nouveaux panneaux indiquant le dispensaire
  - 5.11 Suivi / Échéancier des travaux pour la ligne Hydro-Québec Trans Énergie
  - 5.12 Suivi / /Échéancier des travaux pour la téléphonie cellulaire
  - 5.13 Suivi / Dossier des Premiers répondants:
- 6) Divers
- 7) Période de questions
- 8) Fin de la rencontre

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 MARS 2018

**EN CONSÉQUENCE, IL EST:** 

PROPOSÉ PAR monsieur Laval Michaud

APPUYÉ PAR monsieur Christian Lequin

**ET RÉSOLU:** 

QUE le procès-verbal du 15 mars 2018 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

# 4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 15 MARS 2018

Rien de particulier à souligner. Nous continuons de faire les suivis sur les dossiers.

### 5. DOSSIERS

# 5.1 <u>SUIVI / PROJET DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES SECTEUR PARENT ET BASE RADAR</u>

- M. Chagnon informe les gens des démarches qui ont été réalisées à ce jour ainsi que celles à venir.
  - ➤ Dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'infrastructures municipales d'eau Volet 1 (PRIMEAU) en juillet 2018.
  - ➤ Confirmation de l'aide financière de 550 000 \$ pour le Voiet 1 (plans et devis) en octobre 2018.
  - ➤ Liste de questions du MAMH au sujet de l'étude déposée par Pluritec en décembre 2018.
  - > Rapport contenant les réponses au MAMH en complément de l'étude en avril 2019.
  - ➤ Préparation de l'appel d'offres pour les services professionnels (ingénierie) en juin 2019.
  - > Adjudication du contrat en ingénierie en août 2019.
  - ➤ Hiver 2020 : Dépôt des plans et devis au MAMH pour approbation, approbation par le MAMH (fin du Volet 1), demande du Volet 2 pour construction, approbation par le MAMH du Volet 2 (± 9M\$).
  - ➤ Printemps 2020 : appel d'offres pour construction.
  - ➤ Début de la construction en été 2020 et ceci est un délai très optimiste.

Il termine en spécifiant qu'il s'agit d'un réseau gravitaire. Il passe la parole à M. Lethiecq.

M. Lethiecq salue les gens qui assistent à l'assemblée. Il remercie M. Chagnon qui a fait une très bonne complémentarité du résumé présenté pour le projet d'égout. À l'heure actuelle, la subvention est de 85%, mais nous travaillons fort pour aller en obtenir davantage. À 85% en 2012, nous parlions d'un coût d'environ 670,00 \$ par habitation, toutefois nous tentons de l'obtenir à moindre coût.

Pour le projet de Base Radar, il s'agit d'un système différent qui se déverse dans une fosse sur le bord du lac pour ensuite se jeter dans le lac. Il explique le déroulement des procédures en cours comme indiqué sur la présentation PowerPoint.

- ➤ Février 2019 : Mandat a été donné à la firme Pluritec pour une mise à jour du dossier et valider les technologies possibles d'aujourd'hui.
- Printemps 2019 : Relevés sur le terrain (valider les égouts) et étude des débits.
- ➤ Été 2019 : Dépôt de l'étude préliminaire de Pluritéc au MELCC pour commentaires et réception des commentaires du MELCC pour des ajustements/correctifs.

Nous regardons ce qui peut être fait, peut-être des fosses septiques ou autres procédés, c'est les experts qui détermineront ce qui pourrait être réalisé.

### Questions ou commentaires

 Mme Vézina demande si les montants de la subvention ne pourraient pas être distribués aux citoyens. Les gens veulent bien faire les changements, se conformer aux règles, mais c'est dispendieux et ce n'est pas tous les gens qui peuvent se permettre de payer l'installation d'une fosse septique au coût de ±10 000 \$. Vous parlez à nouveau d'études, mais des études ont déjà été réalisées lorsque l'ancienne conseillère était en poste.

R: Lorsque nous demandons des subventions, il faut suivre les règles et ce n'est pas nous qui prenons la décision. Les argents proviennent des instances gouvernementales.

Mme Vézina ajoute que l'argent du gouvernement est le nôtre.
 R: Vous avez raison, mais il faut suivre le processus légal. Quant aux études, les programmes ont changé depuis tout ce temps.

M. Tremblay aimerait ajouter un petit commentaire. L'an passé, il avait soulevé ce point. Ce que nous faisons actuellement c'est dans l'intérêt de tous les gens. Nous tentons d'obtenir le maximum d'argent pour arriver à avoir quelque chose de collectif pour tout le monde.

Lorsque nous aurons l'évaluation des coûts du programme et si nous constatons que cela n'a aucun sens, nous allons revenir vers votre suggestion, c'est-à-dire, peut-être y aller individuellement pour chacun des propriétaires par l'achat d'une fosse septique, puis c'est terminé. Nous verrons ce qui s'ajoute à ça, y aurait-il un programme de disponible? Actuellement il n'y en a pas. Lorsque nous aurons l'estimation des coûts d'ici quelques mois, nous allons revenir vous voir, car c'est les contribuables qui décideront. Allons-nous prendre le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) ou si nous allons sur une base individuelle comme vous l'avez suggéré, nous ne sommes pas fermés à cette suggestion? Ce qui fait que ce soit long, c'est qu'il faut passer par les règles et suivre la procédure.

M. Chagnon comprend que les gens peuvent en avoir assez, mais ils sont en poste depuis seulement un an et demi, il croit qu'ils font du bon travail, oui cela est long, mais nous sommes sur la bonne voie. Depuis l'an passé, nous avons examiné le dossier, un programme d'aide financière est disponible et un échéancier a même été établi, mais il est certain que nous ne contrôlons pas tout.

# 5.2 SUIVI / BÂTIMENTS VÉTUSTES ET NUISANCES;

M. Chagnon mentionne que le conseil de quartier a ciblé deux bâtiments vétustes et un dossier de nuisances. Des recommandations ont été faites. Pour ce qui est du 61, rue Courbon, ce bâtiment est situé à côté d'une résidence où il y a danger d'incendie. Concernant le 45 rue, Commerciale, il s'agit d'une roulotte écrasée à côté d'un autre bâtiment, le dossier de nuisances concerne un tas de bois qui se trouve sur un terrain rue de l'Église. Nous avons la collaboration des propriétaires et c'est agréable que ça continue ainsi, car ce n'est pas avantageux de s'obstiner et aller en cour avec ces dossiers, ce sont des frais autant pour les propriétaires que pour La Ville. Nous espérons que les dossiers se régleront rapidement.

Une somme de 100 000 \$ a été allouée au budget pour nous permettre de régler ce genre de dossier. En 2017, 90 % de ce budget a été consenti au secteur. Il faut y aller étape par étape. Nous sommes fusionnés depuis 2003, avant cette date on n'en mettait pas gros par terre, il ne faut pas demander aux autres d'être plus rapide que nous l'avons été. Nous sommes sur la bonne voie et nous devons également respecter les terrains privés des gens.

# 5.3 <u>SUIVI / RÉDUCTION DE LA VITESSE DE 70 km/h À 50 km/h ENTRE PARENT ET BASE RADAR</u>

M. Chagnon mentionne qu'il a circulé cet hiver sur le chemin entre Parent et Base Radar. Il a noté la présence de transport de bois, des travailleurs de la scierie et du transport scolaire sur ce chemin. Avec ces courbes, il considère que c'est un chemin dangereux. Lors de discussions au conseil de quartier, ils ont constaté que cette partie du chemin est rendue « une piste de course ». Cette partie de tronçon est d'une distance de 5 kilomètres et ils considèrent que nous devons faire notre part en sécurité, entre autres en réduisant la vitesse de 70 km/h à 50 km/h. Il est certain que nous devons nous fier à la bonne volonté des gens.

#### Questions ou commentaires

 M. Dupré: Vous n'avez pas peur que cette réduction de la vitesse devienne une « trappe à ticket ». Les policiers vont se placer à un endroit stratégique et en profiter pour donner des contraventions. Il est d'avis que la limite actuelle à 70 km/h est une vitesse raisonnable.

R: Nous aimons mieux cette façon de faire au lieu que surviennent des accidents avec blessés ou même des décès où l'autobus scolaire pourrait être impliqué. C'est toujours ainsi, nous allons réduire la vitesse à 50 km/h et les gens vont rouler à 70 km/h. Il y a des traces sur la chaussée qui indique que des gens roulaient beaucoup plus vite que 70 km/h. Lorsqu'il a postulé en tant que conseiller, c'était pour prendre des décisions avec le conseil de quartier et ils sont d'avis que c'est une bonne décision.

 M. Bilodeau mentionne que sur cette route les conducteurs de camion ne s'annoncent pas, il trouve cette situation inquiétante, car un autobus scolaire circule sur cette portion.
 Il serait important que les conducteurs indiquent à quel kilomètre ils sont rendus et non juste dire qu'ils sont sur le chemin Parent-Base Radar.

R: Merci pour ce commentaire et nous en prenons bonne note.

### 5.4 SUIVI / PROJET DE CONSTRUCTION DE REFUGES

M. Chagnon souligne qu'il avait fait mention de ce projet l'an passé, cependant il n'a pas travaillé énormément là-dessus, car il y avait des dossiers plus pressants. Nous devrions faire avancer le projet durant l'été. Ce projet consiste à l'aménagement d'un ou deux petits chalets en forêt. Les gens pourraient, à un prix abordable, profiter de la nature, et ce à proximité du village. L'estimation pour la construction d'un chalet est d'environ 25,000.00 \$, semblable à celui du Club des 3 Raquettes à La Tuque. Il faut que ce projet soit adopté à la table du conseil, il y a plusieurs étapes à suivre et il a l'intention de travailler à sa réalisation.

### Questions et commentaires

 Ce projet servira-t-il aux gens de la place seulement ou si les visiteurs y auraient droit également.

R: Bons nombres de gens pourront bénéficier de ce projet. L'ancien sentier de ski de fond pourrait servir à cet effet, nous aurions juste à l'élargir pour le remettre en état, de cette façon les coûts seraient moindres.

Il s'agit d'argent provenant de programme d'aide financière. Il ne faut pas que les coûts soient trop élevés pour ne pas augmenter les dépenses de la Ville.

Demande si la Ville va procéder à l'aménagement et à la construction du projet.
 R: Non, cependant il reste à déterminer si le projet pourrait être réalisé par un organisme local. Nous allons faire une annonce prochainement à ce sujet, pas sur le chalet, mais sur l'organisme local.

# 5.5 SUIVI / SALLE D'ENTRAÎNEMENT AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

M. Chagnon mentionne qu'un investissement total de 16 164 \$ a été fait pour l'acquisition de sept nouveaux appareils de musculation de bonne qualité avec des argents provenant de subvention. Il reste deux équipements à acquérir, soit un tapis roulant et un appareil elliptique, ces équipements sont très dispendieux. Alors, nous avons donc scindé le projet en deux étapes. Toutefois, il a été adopté par le conseil municipal à l'assemblée ordinaire de la semaine dernière. Il encourage donc les gens à se rendre à notre beau centre de conditionnement. Il remercie le conseil de municipal de Ville de La Tuque ainsi que le Service de développement économique et forestier (SDÉF) pour leur aide à monter ledit projet. En travaillant ainsi, nous remportons de petites victoires et il en est très heureux.

# 5.6 <u>SUIVI / PROJET POUR LA FOURNITURE D'UN ÉCRAN CINÉMA À L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION</u>

M. Chagnon désire informer les gens de l'avancement du projet où il en avait été question à la dernière réunion. Nous avons reçu l'accord de la Commission scolaire de l'Énergie pour installer les équipements dans le gymnase et nous avons fait une demande de financement au SDÉF. Il s'agit d'un investissement de 18 165 \$ pour l'achat d'un écran de 142 pouces et d'un système de sonorisation supplémentaire compatible avec celui acquis par l'école l'an passé. L'écran servira à la population pour des activités récréatives ainsi qu'aux élèves de l'école. Il y aura projection de films et retransmission de spectacle du Complexe culturel Félix-Leclerc sous certaines conditions. Le projet est en recherche de financement, résultat à venir en juin. Donc, le projet est monté, il reste encore différentes étapes avant sa réalisation. Le nerf de la guerre est toujours l'argent!

### 5.7 PROJET / CAMP DE JOUR

M. Patrice Arvisais prend la parole et salue les gens dans la salle. Il mentionne que depuis les trois dernières années, Ville de La Tuque a investi une somme d'environ 70 000 \$ pour l'aménagement de modules de jeu de 0 à 5 ans et de 6 à 12 ans ainsi qu'un parc de planches à roulettes sur le terrain du centre communautaire. Pour ce qui est du parc-école, les pièces défectueuses seront remplacées, mais la surface amortissante doit être corrigée. Par contre, nous allons commander la pièce, car le module est encore sous garantie. Une offre d'emploi a été proposée au Comité des loisirs pour de l'animation estivale. L'inauguration du parc de planche à roulettes est à prévoir avec le Comité des loisirs. En terminant, il souligne que des rénovations ont été effectuées au centre communautaire, entre autres, du plâtrage, de la peinture à l'intérieur et les haut-parleurs ont été remis en fonction.

M. Chagnon considère que cet investissement de 70 000 \$ est satisfaisant. C'est certain que ces jeux sont dispendieux, mais ils se doivent d'être conformes et sécuritaires. Nous en sommes rendus à l'étape de l'utilisation.

### 5.8 <u>RELANCE DU NOUVEAU COMITÉ DES LOISIRS</u>

M. Chagnon, présente les membres formant le nouveau Comité des loisirs. Les membres présents sont madame Nancy Robert Carrière au poste de secrétaire-trésorière, madame Élodie Gauthier à titre de directrice et monsieur Pierre-Luc Lindsay à titre de vice-président. Les membres non présents à la rencontre sont la présidente, madame Stéphanie Gauthier et les directrices, mesdames Sophie Gamelin et Cintia Drolet. Il félicite les nouveaux membres pour leur implication en tant que bénévole. Il demande aux membres présents de se lever afin que les gens les applaudissent. Il a été membre de ce comité durant huit ans et ce n'est pas toujours facile.

La subvention de la part de la Ville pour le camp de jour est de 1 500 \$ et cette somme sera disponible lorsque le comité trouvera une animatrice. L'organisme a encore des argents dans le compte et il peut bonifier ce montant.

### Questions ou commentaires

- Mme Carrière demande s'ils peuvent bénéficier d'une subvention.
   R: Non il n'y aura aucune autre subvention. C'est le montant qui vous a été alloué, mais vous pouvez le bonifier. Cette somme ne peut s'accumuler puisqu'elle est consentie chaque année.
  - M. Tremblay aimerait apporter un petit commentaire sur le fonctionnement lorsqu'un budget a été accordé et que vous ne vous en servez pas. Nous, il faut fermer l'année donc, ce budget ne reste pas ouvert, car ces sommes doivent être dépensées. Il en serait autrement s'il s'agissait d'un règlement d'emprunt. Pour cette année, une somme a été allouée, mais s'il faut la bonifier, vous devez à nouveau faire une demande auprès de votre conseil de quartier qui lui fera une recommandation au conseil municipal. C'est un peu la façon dont ça fonctionne normalement.
  - M. Tremblay demande si le manque d'argent dont ils parlent c'est pour l'embauche. **R :** Le manque représente le calcul de 7 semaines de salaire de 9 h à 16 h au lieu de six semaines et le salaire minimum est haussé.
  - M. Chagnon souligne qu'ils ont rencontré le comité et le message suivant a été passé « si vous avez besoin, vous m'appelez, gênez-vous pas, car je suis payé pour ça et cela fait partie de mes fonctions ». Il ajoute qu'un montant de 650 \$ a été octroyé si le comité décide d'organiser la Fête nationale. Ce montant doit servir seulement à cet effet. Le comité n'est pas un organisme de charité, l'argent doit servir pour les activités familiales et les activités selon lesquelles les sommes sont prévues. Pour ce qui est de la Croix-Rouge, c'est une autre affaire. Il termine en disant que : « vous avez tout mon soutien et je vous tire mon chapeau ».
- Mme Guilbeault demande si le terrain de camping est toujours sous la gestion du Comité des loisirs et demande s'il se passe quelque chose avec le terrain.

R: Oui. Nous sommes en train de finaliser les contrats et la gestion va être redonnée au Comité des loisirs. Cela va se faire sous peu, c'est une question de quelques semaines au maximum.

Quel est le nombre d'enfants dans le village?
 R: Environ 30 à 40 en comptant les tous petits.

# 5.9 PRÉSENTATION DE LA MATRICE DES ROUTES FORESTIÈRES

M. Chagnon invite le maire, M. Pierre David Tremblay à s'adresser aux gens pour la présentation de la matrice des routes forestières. M. Tremblay mentionne que malgré le fait que les gens n'ont pas en leur possession ladite carte, il va tenter de la définir le plus clairement possible. La carte est également incluse dans la présentation PowerPoint.

En ce qui a trait au tracé orange, soit la partie du tronçon d'une distance de 100 kilomètres entre La Tuque et Wemotaci, elle est entretenue comme une route provinciale par le ministère des Transports du Québec (MTQ). Il en est de même pour le chemin entre Parent et Mont-Laurier. Pour ce qui du tronçon entre Wemotaci et Parent, il est considéré comme un chemin forestier, donc il est à la charge des compagnies forestières. Elle n'a pas le même degré d'entretien que le MTQ. Par exemple, l'hiver passé les gens ont dû circuler dans six pouces de neige. Nous aimerions que ce tronçon devienne sous juridiction du MTQ ou qu'il ait la même connotation ou encore la même catégorie que le MTQ. Nous attaquons sur deux plans. Nous avons déjà fait la demande au MTQ d'accueillir cette partie de tronçon ou à défaut, nous octroyer une subvention pour défrayer les coûts d'entretien avec le même degré d'entretien et qu'il soit ouvert tout au long de l'année. Actuellement, nous travaillons pour ce bout de chemin et éventuellement, nous aurions besoin d'une pétition ou encore l'appui des commerçants pour l'approvisionnement. Nous savons que les gens vont vers Mont-Laurier, mais nous aimerions qu'ils puissent se rendent à La Tuque. D'un cas comme dans l'autre, il y a 192 kilomètres vers La Tuque et 200 kilomètres vers Mont-Laurier, c'est quasi pareil. Nous souhaiterions que toute l'économie se déplace vers La Tuque et ce n'est pas seulement pour cela, nous offrons les services d'urgences, les services municipaux et nous ne pouvons faire le tour par Mont-Laurier, donc il est souhaitable que ça parte de La Tuque. C'est beaucoup plus important, car il s'agit de votre santé et de votre sécurité. Nous voulons que l'ambulance soit capable de se rendre à Parent, et ce, même en hiver. S'il n'y a pas de coupe de bois et que le chemin n'est pas entretenu alors c'est bien difficile pour nous de s'y rendre. Bientôt, nous allons faire appel au conseil de quartier. M. Chagnon et son équipe ont été mandatés pour rencontrer les gens afin d'aller chercher des appuis dans le milieu de façon à ce que ce tronçon devienne, soit la propriété du MTQ ou encore que nous puissions obtenir des subventions pour l'entretenir et qu'elle soit carrossable tout au long de l'année. Souvent, nous entendons de drôle de commentaire, comme se départir de la route 10. Il n'est absolument pas question de se départir de cette route, elle dessert environ 8 000 villégiateurs et elle a sa raison d'être. Elle dessert également le Barrage Gouin et certaines pourvoiries. Il est important du point vu économique que Ville de La Tuque garde la route 10 ne serait-ce que pour les urgences, les inondations, les feux de forêt, etc. pour sortir les gens de la forêt. Donc, c'est la raison d'être de notre matrice des routes forestières. Le problème, c'est que nous payons certains frais pour cette route et nous sommes tannés de payer pour ces frais-là. L'été, nous desservons environ trente-cinq à quarante mille villégiateurs, même si sommes une population de quinze milles à La Tuque vous incluant de même que les communautés autochtones. Nous occupons environ 2% du territoire, pour le reste il y a des frais. Nous avons donc demandé au gouvernement de nous aider à payer pour cette matrice routière. En cas de fermeture de route comme en cas d'accident, d'affaissement du chemin,

déversement de produit chimique, le temps d'intervention varie entre quatre heures et demie allant même jusqu'à neuf heures donc, il faut un plan B. Nous attendons des réponses incessamment sur ce dossier-là et comme il l'a mentionné, nous allons faire appel à la population pour obtenir votre support surtout pour la portion entre Wemotaci et Parent afin d'avoir une meilleure qualité de route en tout temps. Il termine en demandant si les gens ont des questions à ce sujet.

Aucune question. M. Chagnon remercie M. Tremblay pour la présentation.

### 5.10 **VOIRIE**

- 5.10.1 Cédule des travaux estivaux à Parent (balai printanier, nids de poule, entretien régulier);
- 5.10.2 Suivi/ / Demande au MTQ Pose d'abat poussière entre les kilomètres les 164 et 174 du chemin Parent -Mont-Laurier, réparation des fissures entre Parent et Base Radar;
- 5.10.3 Suivi / État d'avancement pour l'installation de nouveaux panneaux indiquant le dispensaire;
- M. Chagnon explique aux gens les travaux en cours et ceux qui seront faits ultérieurement, entre autres le balayage des rues, le nivelage de gravier dans les rues, la réparation des nids de poule, le nettoyage des fossés, l'installation des bancs de parc, l'installation des bacs à fleurs et l'épandage d'abat poussière.

Lorsqu'on circule dans les rues de Parent, c'est certain qu'il n'est pas toujours satisfait de l'état de la chaussée, ce n'est pas facile surtout avec le printemps tardif que nous connaissons, il y a même encore de la neige à certains endroits dans la forêt. Il serait facile de dire nous retirons tout ça va être fini, mais ce n'est pas de cette façon que ça fonctionne. Il y a des bouts de bitume qui sont passables d'autres le sont moins. Lorsque nous allons enlever le bitume, nous allons nous ramasser avec un autre problème, la poussière. C'est une problématique d'enlever ce bitume, il y a des coûts et il faut avoir les sous pour l'abat poussière, par la suite, nous devons faire niveler de façon plus régulière. Au printemps, avec le bitume nous avons un bon fond et si nous l'enlevons ce sera pire. Il a demandé un entretien plus régulier ainsi on devrait régler une partie de notre problème. C'est également relié avec le projet du réseau d'égout. Il a recommandé qu'on remplisse les nids de poule avec un entretien plus fréquent.

#### Questions et commentaires

• M. Casoni mentionne que nous sommes rendus le 29 mai, la niveleuse a été passée seulement qu'une fois la fin de semaine de la fête des Patriotes, juste aller au bureau de poste c'est une aventure. Il a écrit à M. Chagnon à ce sujet, nous sommes à la fin du mois de mai, les trous ont été réparés qu'une seule fois. Si nous faisons le tour du village ensemble ce soir, il peut nous en montrer plusieurs autres. Il sait qu'on ne peut pas enlever le bitume ce soir, mais il désire que la Ville fasse venir du bitume et que nous engagions quelqu'un pour réparer les nids de poule avec le bitume.

R: C'est en train de se faire. Un deuxième employé a été engagé, il s'agit de monsieur Christian Lequin. De plus, nous sommes en période de dégel ce qui signifie limite de poids sur les chemins.

- M. Casoni est monté par la route 25 aujourd'hui, il a jasé avec le signaleur, eux ils mettent ça au bucket de chargeur, nous on n'a que 4 ou 5 sacs. À cette date, on a reçu seulement deux voyages de bitume et une palette d'abat poussière.
   R: M. Chagnon comprend et partage son point de vue. Vous pouvez en parler au maire, au directeur général il pense qu'ils le trouvent fatiguant avec ça, car ils en reçoivent des courriels à ce suiet-là.
- M. Casoni mentionne qu'il habite sur la rue Commerciale ainsi que d'autres gens. Il demande la pose d'abat poussière chaque côté de la rue, car des quads y circulent et soulèvent de la poussière
  - R: Nous prenons vos commentaires en considération et nous ailons essayer d'en appliquer sur les bords de rue. Les conducteurs de quad et d'automobile qui s'amusent à faire des niaiseries dans le village, c'est contrariant, mais nous n'avons pas le contrôle là-dessus. Jamais personne n'en parle, nous les connaissons ces gens, mais nous hésitons toujours avant de leur dire. En fin de semaine, nous venions de finir de niveler la piste, il y a un « moineau » qui a embarqué et a fait des « starts », ce comportement a causé des ornières de six pouces. Ça coûte de l'argent faire niveler, il a failu la refaire sans compter que si nous avions eu une urgence, l'avion ne pouvait pas atterrir. Tous ces problèmes sont reliés, il ne demande pas de jouer à la police, mais avoir l'appui des gens serait un plus. Il ne peut tout régler seul. Nous reprenons des ouvrages qui n'ont pas été faits depuis dix ans, il ne pensait pas qu'il y en avait autant que ça. Il se couche tard et se lève tôt et essaie de donner son maximum. Il envoie des courriels très tôt le matin, mais la Ville ne dira pas qu'ils sont tannés d'en recevoir. Il envoie même des courriels très tard en soirée à Hydro-Québec, mais nous allons revenir sur ce point. Il n'est pas le genre de gars à lâcher le morceau, il est plutôt du genre « pitbuil ». Nous sourions ce soir même si nous savons que ces situations ne sont pas drôles. Il est bien conscient que le bitume s'est dégradé, mais nous allons faire un entretien plus régulier. La semaine dernière, il a rencontré le directeur général et le surintendant des Travaux publics à ce qu'il obtienne périodiquement une cédule des travaux qui ont été réalisés pour être en mesure de dire ce qui a été effectué. Ce n'est pas facile non plus pour les employés de la ville, il y a énormément de travaux à faire, une autre personne a été embauchée et ça devrait accélérer les choses. Il espère que nous allons être capables de livrer la marchandise et nous allons travailler fort pour y arriver.
- M- Émond suggère que la Ville établisse des restrictions, car chaque véhicule qui circule chargé dans le village équivaut selon lui à mille véhicules.
   R: M. Chagnon est en accord avec M. Émond. Cet hiver, vous avez sûrement remarqué qu'il n'y a pas eu de camion de transport de bois qui ont circulé contrairement à l'an passé. Il a fait quatre à cinq interventions avec le greffier et le même nombre auprès de la Sureté du Québec avec des photos à l'appui, c'est pour cette raison qu'il y a eu beaucoup moins de camions qui ont circulé cet hiver. Il est d'avis que l'industrie forestière est notre moteur économique, mais il ne veut pas voir un camion chargé circuler dans le village.
- M. Lavoie mentionne qu'il n'y a presque plus de bitume sur la rue Nationale, alors il est d'avis que passer le balai et remplir les trous c'est de l'ouvrage fait pour rien, car c'est toujours à recommencer après une pluie.
  - **R**: M. Chagnon souligne que si nous enlevons le bitume sur cette rue vous allez voir qu'après une grosse pluie ça va être pire qu'en ce moment. Comme mentionné plus tôt, il a été élu pour prendre des décisions et il va en prendre. Le statu quo avec le bitume, c'est de remplir les trous et entretenir de façon plus régulière, nous ne ferons pas de miracles avec ça c'est sûr et certain.

- M. Casoni, demande au maire, M. Tremblay s'il était arrivé par la route 25.
  R: Le maire, M. Tremblay lui répond qu'ils se sont rendus à Parent par le train. M. Casoni trouve dommage que nous retrouvions au kilomètre 97 un dépotoir à ciel ouvert où il a remarqué un panneau indiquant « dépotoir municipal de Ville de La Tuque » et se demande à qui il appartient. En même temps, il veut lui parler de notre dépotoir municipal. Ce n'est pas plaisant de voir des vidanges partout et cela n'a aucun sens. Il faudrait des conteneurs, une barrière et une personne en permanence pour faire de la surveillance. Le maire demande à M. Casoni d'être patient, car il va nous en parler plus tard.
- M. Venneman explique, pour les endroits moins passants, il n'y a pas de problème pour ceux plus passants c'est une autre histoire, car il est préférable de ne pas enlever le bitume puisque nous devons passer à nouveau la niveleuse après vingt-quatre heures où cela a été fait. Ce printemps, il y a eu un petit délai, car nous avons manqué de bitume et nous étions en décision de retirer ou non le bitume. Il y a eu quelques semaines où nous ne savions pas quoi faire. Cela ne sera jamais parfait par contre, nous faisons de notre mieux.
- Mme Guilbeault, propriétaire d'un casse-croûte situé à l'intersection où se trouve le pont à l'entrée du village, se demande si de l'abat poussière a été étendu à cette intersection, cependant ce qu'elle sait c'est qu'il y a énormément de poussière. De plus, elle suggère l'installation d'un dos-d'âne qui selon elle pourrait ralentir la circulation et être moins affecté par la poussière que soulèvent les véhicules.
  - R: M. Chagnon lui répond que nous prenons note de ce commentaire et nous allons regarder à trouver une solution dans le but de régler cette problématique, car il y a énormément de circulation dans ce secteur. Il n'est pas fermé à cette suggestion, mais ce qui l'inquiète c'est qu'il pourrait y avoir plusieurs personnes qui passeraient à côté. Il y a des panneaux « arrêt » qui ne sont pas toujours respectés.
- Un citoyen demande si de l'abat poussière sera étendu entre les kilomètres 164 et 174 sur le chemin de Parent à Mont-Laurier.
  - R: M. Chagnon souligne que le MTQ a donné le contrat à un entrepreneur pour le balayage de l'asphalte entre le village et Base Radar ainsi que l'épandage d'abat poussière. Par la suite, le MTQ fera la réparation de la chaussée, nid de poule et fissure (96). L'an passé, il a téléphoné au Ministère pour avoir de l'abat poussière, ils lui ont répondu qu'une palette avait été envoyée, mais ce n'est pas nous qui avons reçu ladite palette. Il a dû se fâcher, car il sentait que son interlocuteur se moquait de lui, c'est frustrant et nous devons parfois lever le ton et même dire de gros mots pour venir à bout d'avoir ce que nous voulons. Ils lui ont également répondu qu'ils procédaient à l'épandage d'abat poussière où il y avait plus de circulation. Il les a informés que durant la période estivale environ dix mille personnes circulent sur cette route qui se rend jusqu'au réservoir Gouin. Il aimerait bien qu'ils procèdent à de l'épandage de calcium liquide. Il faut se battre contre une grosse machine et ce n'est pas toujours drôle.
- M. Casoni a constaté que lorsque les camions circulent sur le chemin entre Parent et Mont-Laurier ils soulèvent beaucoup de poussière et cette situation n'a aucun sens. Il a également remarqué que les camions de transport de bois utilisent leur frein moteur et qu'ils entendent ce bruit nuit et jour. Il suggère la pose de panneau « interdisant l'utilisation des freins moteurs ». Il croit que si les camionneurs réduisent leur vitesse, ils n'en auraient pas besoin. Nous savons que c'est la compagnie Saint-Louis, il a 30

camions et nous pourrions leur faire savoir et lui demander d'aviser leurs chauffeurs pour surtout corriger la situation durant la nuit.

R: M. Chagnon lui répond qu'il ne l'appellera pas, mais va plutôt lui envoyer un courriel, car nous savons que les paroles s'envolent, mais que les écrits restent. Il a pris en note son commentaire et il fera passer le message.

M. Mantha ajoute que nous n'avons pas le droit d'installer des pancartes « interdiction d'utiliser le frein moteur ». Nous pouvons plutôt installer de la signalisation « réduire le bruit » dans le but de sensibiliser les conducteurs de véhicules lourds au bruit routier. Il en est de même dans tous les secteurs de la ville où des véhicules lourds circulent et que nous rencontrons cette même problématique.

- M. Dupré demeure à Laval et se rend à Parent par le chemin de Mont-Laurier. Il a observé que du calcium était étendu à des endroits quasi déserts tandis qu'ici où nous retrouvons la présence de plusieurs villégiateurs nous sommes envahis par la poussière, c'est nocif pour notre santé et il faudrait faire quelque chose.
- M. Émond, indique que c'est la ville qui gère cette signalisation sur la Route 177 et demande si la ville ne pourrait pas gérer cette problématique elle-même.

R: M. Tremblay désire répondre à M. Émond. Selon le Code de la sécurité routière, car il le connait pour l'avoir fait appliquer pendant trente-deux ans, les freins moteurs sont un outil de sécurité sur un véhicule lourd, alors nous ne pouvons empêcher son utilisation. Toutefois, nous pouvons communiquer avec l'entreprise Saint-Louis afin qu'il sensibilise leurs conducteurs à l'utilisation adéquate de cet équipement et demander au Ministère d'installer des pancartes de signalisation sur cette partie de tronçon où nous retrouvons des habitations. Le problème c'est que parfois on se les fait dérober ou déplacer et ce n'est pas juste à Parent, c'est partout sur le territoire de Ville. Nous ne pouvons plus utiliser la pancarte d'interdiction d'utiliser le frein moteur, il faut enlever celles déjà en place, car nous avons reçu cette directive l'an passé. Nous ne les avons pas toutes enlevés à cause du manque de temps. Nous en avons laissé à certains endroits puisqu'il y a des gens qui comprennent juste de cette façon-là. Comme il vient d'expliquer, nous allons plutôt installer les pancartes aux endroits problématiques pour inviter les camionneurs à se sensibiliser davantage au bruit routier et utiliser adéquatement le frein moteur souvent identifié comme un irritant par la population et continuer de parler aux compagnies de camionnage.

Il demeure en bas d'une côte le long de la Route 411. Il subit cela régulièrement et surtout en hiver. Les camionneurs font environ soixante voyages par semaine, c'est toujours la même compagnie, il faut les aviser afin qu'elle sensibilise leurs conducteurs au bruit routier. Il revient sur le fait que l'application de cette problématique n'est pas de juridiction municipale, ce serait trop facile de mandater les inspecteurs municipaux làdessus et ce serait réglé. Nous ne pouvons agir de cette façon, car c'est le travail des policiers. Vous devez dénoncer ces gestes, car votre conseiller a besoin de vous dans ces cas-là. Alors de cette façon, nous pouvons sensibiliser la compagnie, s'il y a des récalcitrants nous allons les dénoncer, car cette situation est intolérable. Nous constatons que cette problématique se produit également à La Croche, La Bostonnais, Lac-Édouard. Partout où il y a des routes forestières, ce n'est pas respecté. Nous allons également sensibiliser la Sûreté du Québec à la rencontre du Comité de sécurité publique prévue la semaine prochaine. En terminant, il sollicite à nouveau l'aide de la population à dénoncer ces gens-là.

- M. Péloquin veut simplement mentionner que le secteur Parent est situé à la limite de différentes régions et comtés. Il y a plusieurs années il a été maire de la municipalité de Parent. Le transport du bois pouvait provenir de Hull, La Tuque et Trois-Rivières. Il pense que cela n'a pas changé d'après ce qu'il peut voir.
  - R: M. Chagnon mentionne que ce n'est pas toujours évident vu qu'il y a différentes compagnies qui viennent s'approvisionner en bois. Nous appelons ça des bureaux de mises en marché, ce qui veut dire que le gouvernement fait tirer des portions de bois aux enchères alors, une entreprise de la Gaspésie ou de la Beauce pourrait venir chercher leur bois ici. Il faut contrôler ces gens, car parfois ils sont délinquants.
- M. Casoni, trouve que cette façon de faire n'a aucun sens, L'an passé, ils ont sorti environ quatre cents voyages de bois vers Forex. Cette année, ce sont cent mille mètres cubes en provenance du lac à l'Ours à proximité du village qui va bientôt sortir. Il arrive de Trois-Rivières, il a rencontré plus de camions que d'autos, ce n'est pas drôle.
  R: M. Chagon mentionne à nouveau que selon la loi adoptée en 2013, le gouvernement fait tirer des portions de bois aux enchères. Donc, si le propriétaire de la scierie ne met pas d'argent sur la table pour enchérir sur ces portions dans ces cas-là ce sont les autres compagnies forestières qui en profitent. Au niveau politique, il veut souligner cette situation, mais ce n'est pas facile, car ce sont les entreprises forestières qui ont demandé de pouvoir soumissionner sur ces lots de bois, ils ont créé ce problème, ce n'est pas bon pour les régions. Pour faire changer cette façon de faire, il faut une volonté politique. Il n'a pas beaucoup de pouvoir, mais il va passer le message.
- M. Saint-Hilaire demande la pose d'abat poussière sur la route 25, la section entre Wemotaci et Parent.
  - R: M. Chagnon demande qui va le fournir. C'est une route secondaire qui n'est pas à la charge de la Ville ni du MTQ. Nous allons regarder ce qu'on peut faire pour corriger la situation.
  - M. Tremblay ajoute qu'il y a des endroits départagés malheureusement, nous n'avons pas grand contrôle là-dessus, mais nous pouvons passer des coups de fil. Pour ce qui est de l'abat poussière, c'est de la responsabilité de l'entreprise Rébec. Nous prenons en note vos commentaires, car pour vous c'est une question de sécurité. Nous remarquons cette situation un peu partout, il faut vivre avec, mais cela ne veut pas dire de tout accepter et ne rien faire, donc nous allons sensibiliser autant les entreprises le MTQ à ces améliorations. Nous vous ferons un suivi à ce sujet et selon leur réceptivité il se peut que nous ayons besoin de plus d'appui de la part de la population pour que les routes soient plus sécuritaires et praticables.
  - M. Tremblay veut revenir sur une question posée plus tôt par M. Casoni, soit le bois qui est transporté à l'extérieur au lieu d'être dirigé vers la scierie à Parent. Il s'agit de la gestion de BMMB, le bureau de mise en marché du bois sur lequel nous n'avons pas beaucoup de contrôle. Il ne veut pas entrer trop dans les détails, mais il aimerait apporter quelques précisions. Le gouvernement a mis en place cette mesure pour éviter que le gouvernement américain taxe davantage et mette des droits compensatoires sur le bois. Pour les Américains, le bois est subventionné, au Québec nous n'achetons pas ça. Le gouvernement a mis en place cette façon de faire pour démontrer que le bois n'est pas subventionné, car il est vendu aux enchères. Il est vendu à un prix fort, à partir de là les Américains l'achètent. C'est un monde de chacal et on ne commencera pas à se conter des histoires, il n'est pas ici pour mentir. On ne peut défaire ce système. Ce qu'il veut dire, c'est qu'à environ 25 kilomètres de la scierie, ils peuvent prendre un lot à 8,00 \$ du mètre cube et demander 57,00 \$ du mètre cube. Une quelconque entreprise

va acheter à ce prix-là et va venir transporter ce bois vers chez elle. Ils circulent sur les routes et ne paient pas pour son entretien de même qu'ils brisent les routes. Nous débattons de ce point depuis un an et nous n'avons pas fini de le faire. Nous sommes en poste depuis dix-huit mois et il faut leur laisser une chance de travailler ce dossier. Si vous lisez les journaux, vous allez vous apercevoir que nous crions et que nous dérangeons beaucoup de gens avec nos interventions. C'est le système qui est comme ça, on est pris avec ces politiques. Il est d'accord que cela n'a pas de bon sens de venir acheter du bois sur notre territoire et le descendre à Ferme-Neuve. Lorsque tu prends la route 155 entre Shawinigan et la Tuque, en 1 h 30 tu peux calculer seize camions de bois. Vous allez me dire qu'ils se rendent à l'ancienne usine de Crête qui est aujourd'hui Rebec et il se transporte du bois partout de Parent, Mékinac, Lac à Beauce La Croche, La Bostonnais. Ils en passent devant chez lui et il veut faire un pont avec ça. À la municipalité de la Bostonnais, nous avons plus de 60 kilomètres de chemin, le gouvernement nous en reconnait que 16 kilomètres pour nous dédommager du transport lourd. Nous recevions 834 \$ du kilomètre et il a été bonifié l'an passé à 2 000 \$ le kilomètre. Il considérait que c'était une grosse augmentation, mais ça ne paie même pas la palette pour les réparations à faire et les compagnies ne nous dédommagent pas. Alors on a déposé un document au gouvernement, premièrement pour faire reconnaitre nos 60 kilomètres, car c'est vous et nous qui payons pour ça. On doit refaire et améliorer ses 60 kilomètres tous les ans, c'est certain que c'est complexe avec l'aide gouvernementale que nous recevons que ce soit pour les ponceaux, l'asphalte, les trous et en retour on reçoit des peanuts. Le calcul n'est pas dur à faire, soit 16 kilomètres à 2 000 \$ le kilomètre totalise 32 000 \$, ce n'est pas grand-chose. Lorsque vous me parlez des trous, nous en avons aussi cette année. Notre capacité financière nous permet de faire trois intercessions à La Tuque. Lorsqu'il arrive sur les rues Bostonnais et Saint-Joseph ce n'est pas carrossable, car il passe par là chaque jour et c'est l'enfer. Lui aussi est tanné et écœuré. Il va aller encore plus loin. L'an passé lors du déclenchement des élections, il avait dit aux municipalités que nous allions recevoir 1% de la TVQ qui représente une somme de 1,8 milliard de dollars pour les 1 100 municipalités au Québec. Lors des assises de l'Union des municipalités avec une assistance de 1 800 personnes, le Premier ministre a déclaré qu'il n'était pas question de verser 1,8 milliard de dollars aux municipalités, car cela va se faire à coût nul, il enlève des programmes. C'est loin d'être drôle, d'ailleurs il a dénoncé cela et ça parut dans les journaux. Les autres maires l'ont fait également. Nous enlever des petits programmes pour lesquels on a travaillé depuis des années ou dans les derniers mois ça ne l'intéresse pas du tout de recommencer à zéro ou se faire enlever des programmes ou l'on avait réussi à obtenir un peu d'argent. Dans le mémoire, on lui a dit de maintenir le milliard, de le partager entre les municipalités, de mettre un coefficient pour Ville de La Tuque parce qu'on a un grand territoire, on a plus de monde en saison estivale et qu'il faut qu'il en tienne compte. On a beaucoup de misère à se faire comprendre sur ce sujet, il faut toujours se battre, c'est ce qu'il essaie d'expliquer tout le temps, on ne fera pas de miracle. Ce soir, nous prenons note de vos commentaires et vos récriminations, c'est correct, car c'est à nous de nous démerder avec ça, toutefois il le répète qu'ils font tout leur possible. Vous êtes chanceux, il y a peut-être un dixième de la population du secteur présent à la rencontre de ce soir, car il a de la misère à rejoindre tous les gens à La Tuque. Il a beau crier, le mettre dans les journaux cependant il aimerait donc avoir autant de monde dans les assemblées à La Tuque pour être capable de dire, regardez c'est ça qu'on fait. Il pense que vous avons de bonnes équipes, mais on a de la misère à se faire comprendre et le gouvernement ce n'est pas d'aujourd'hui, il divise tout le monde. On est tous divisés, les maires se battent tous pour le même de programme, le même argent. Nous n'avons pas de budget pour reprendre des bouts de rue à La Tuque, d'avoir le meilleur taux de taxation possible. Lors du premier budget, le taux de taxes a augmenté à 1,87 % la deuxième année nous avons eu une baisse du taux à 1,64 %. Il

aimerait jouer autour de ce taux pour la prochaine année. On doit être attractif, il veut du monde qui vienne dans sa ville et veut battre Shawinigan, Trois-Rivières. Ces villes font des surplus dépassent le million de dollars. L'an passé, nous avons fait un surplus de 18 000 \$, ce n'est même pas assez pour acheter un quatre roues. Alors avec ce surplus, on ne fait pas de miracles et on continue à travailler fort. Il s'est emporté, car il pourrait parler jusqu'à minuit, mais il arrête là. On reçoit vos commentaires, on va travailler fort, car on a besoin d'amélioration partout. Pour les trous, ça prend un programme d'entretien préventif indirectement faut sensibiliser nos gens de voirie et on va faire notre possible pour s'améliorer. Vos demandes pour de l'abat-poussière ainsi que les pancartes sont reçues et c'est à nous de faire nos devoirs.

M. Chagnon remercie M. Tremblay pour ces explications. Il termine en mentionnant que le balai a été passé dans les rues et nous travaillons fort pour que de l'abat poussière soit étendu entre les kilomètres 164 et 174 sur le chemin vers Mont-Laurier de même que faire réparer les fissures entre Parent et Base Radar. Pour ce qui est des pancartes de signalisation indiquant le dispensaire, une partie a déjà été installée, car il considérait qu'il n'était pas très visible. Beaucoup de gens circulent dans le village et cherchent le dispensaire, ces nouveaux panneaux vont les aider à bien s'orienter. De plus, il a constaté que l'adresse n'était pas exacte, celle à l'entrée du village indiquait la rue Nationale tandis que le dispensaire est situé sur la rue de l'Hôtel de Ville. Cela fait très longtemps que cette situation traîne, il fallait rectifier le tir pour les situations d'urgence. Alors, il y aura sept pancartes pour indiquer le dispensaire.

# 5.11 <u>SUIVI / ÉCHÉANCIER DES TRAVAUX POUR LA LIGNE HYDRO-QUÉBEC TRANS ÉNERGIE</u>

M. Chagnon demande à M. Lethiecq de faire le suivi sur ce dossier.

M. Lethiecq souligne que la demande a été adressée en avril dernier et nous avons reçu une réponse que très tard hier, c'est pour cette raison qu'elle n'est pas incluse dans la présentation PowerPoint. Elle vient de madame Isabelle Perreault, chef en relation avec le milieu Centre du Québec-Mauricie.

En lien avec votre demande concernant les travaux entre le Poste La Vérendrye et Parent, voici l'état d'avancement des travaux. Dès février 2019, les équipes ont fait des patrouilles pour l'inspection de la ligne de 54 kilomètres, en mars des travaux ont été réalisés sur six structures, soit le plantage et le remplacement de poteaux de traverse de bois par des traverses d'acier et des isolateurs. Depuis ce printemps et jusqu'à l'automne, nos équipes sont sur le terrain pour réaliser l'inventaire du milieu, cette étape est requise pour déposer une demande d'autorisation gouvernementale. En août et septembre 2019, il y aura l'organisation de porte ouverte pour présenter le projet avec la mise en ligne de la vitrine du projet sur notre site Web. Pour obtenir des renseignements additionnels, il est possible de communiquer en appel conférence avec monsieur Marc Grondine, celui qui est venu à Parent l'an passé pour les génératrices.

M. Chagnon précise que l'an passé ils ont rencontré des gens d'Hydro-Québec. Ils se sont fait brasser la cage. Pour ceux qui ne sont pas déjà au courant, nous avons une ligne de transport de 54 kilomètres bâti avec des poteaux de bois. Alors, notre problème ce sont les fourmis et les pics-bois qui grugent les poteaux. Nous leur avons dit notre façon de penser aux cinq personnes présentes. Ils ont vu que je n'étais pas de bonne humeur et que j'étais écœuré que nous manquions de courant. Il leur a dit clairement « s'il arrivait que nous manquions d'électricité en hiver à moins 40 degrés, ils feraient la première page du Journal

de Montréal ». Les résultats de cette rencontre, c'est que 30 M\$ seront investis sur cette ligne et les travaux sont commencés.

### Questions et commentaires

- M. Casoni souligne que nous avons une garantie de leur part qu'ils nous fournissent une génératrice pour alimenter le village. Il désire remercier M. Tremblay, car il sait qu'il a crié pas mal fort auprès des gens d'Hydro-Québec. Cela n'a aucun sens qu'en 2019 qu'un village de cinq cents habitants soit privé d'électricité durant trente-six heures.
   R: M. Chagnon spécifie qu'ils ont eu des discussions avec eux. Pour les prochains travaux, nous aurons une génératrice pour alimenter le village en entier, c'est une très bonne chose.
  - M. Mantha aimerait ajouter qu'avec tout le travail qui a été fait avec l'équipe de M. Chagnon ici à Parent, elle s'est battue pour la population dans ce dossier de même que toute l'équipe de Ville de La Tuque. Il croit que dans l'avenir les gens d'Hydro-Québec seront plus prudents à ce qu'ils vont faire. Ils ont réalisé jusqu'à quel point nous sommes capables d'aller loin dans les dossiers. Il pense que nous avons peut-être allumé des gens assez haut placés à Hydro-Québec sur leur système de communication actuel. Là, nous avons ouvert des canaux avec certains dirigeants qui ont été surpris que ces dossiers ne se fussent pas réglés plus rapidement. Puis, il y a eu un questionnement à savoir, comment se fait-il qu'on soit rendu jusque-là malgré toutes les interventions de M. Tremblay dans les journaux, à la FQM et à l'UMQ. Il pense que dorénavant Hydro-Québec va être un peu plus prudente quand ils vont faire des choses, ils vont s'assurer de bien les faire. Ils ont eu l'heure juste par M. Chagnon sur la situation à Parent. Il leur a indiqué clairement que même si Parent est éloigné, des gens y vivent et qu'il fallait que ces gens soient respectés.

# 5.12 SUIVI / ÉCHÉANCIER DES TRAVAUX POUR LA TÉLÉPHONIE CELLULAIRE

M. Chagnon invite M. Tremblay à faire le résumé de ce dossier.

Au niveau du dossier de la téléphonie cellulaire, nous avons eu ces derniers mois plusieurs problèmes. La compagnie privée Solutions Ambra de Trois-Rivières a réalisé tout le système d'ingénierie et va monter toute la production des quatorze tours qui seront déployés à partir de Mékinac jusqu'à Parent et la limite de l'embranchement du Lac Édouard. Nous n'avions pas reçu le financement au départ du fédéral vers le provincial. Il tient à préciser que nous sommes la seule province où le gouvernement fédéral dépose au gouvernement provincial pour les projets plutôt que de remettre l'aide financière directement aux municipalités.

Alors, il y a deux ans, une aide financière de 26 M\$ avait été annoncée, soit 13 M\$ en provenance du fédéral et 13 M\$ de la part du provincial. À ce moment, il y a eu un peu de bisbille, à savoir qui paie en premier. La compagnie Solutions Ambra ne peut emprunter 26 M\$ comme ça, il lui faut du financement. Nous avons réglé ce désaccord l'an passé et le financement est maintenant disponible et le travail est commencé. La fibre optique partira d'Hervey-Jonction pour atteindre La Tuque jusqu'à Parent, La Bostonnais, Lac Édouard et vers le Lac-Bouchette. Il faut donc suivre les terrains et utiliser l'emprise du chemin de fer pour déployer la fibre optique. Dans ce cas-là nous devons obtenir une servitude de passage sur leur propriété. Ainsi, il a eu des discussions avec le président du CN, M. Finn. Il a porté à son attention le fait qu'il pourrait profiter du déploiement de la fibre optique qui

sera distribuée le long du chemin de fer pour desservir les trains. Une petite lumière a dû s'allumer quelque part, car cela ne serait pas une mauvaise idée. Le train d'Hervey-Jonction à la Tuque pourrait bénéficier de l'accès Internet. Après plusieurs mois, un nouveau partenaire s'est joint au projet. Donc la fibre optique à partir d'Hervey-Jonction vers La Tuque va emprunter des bouts de terrains le long du chemin de fer. Comme il le disait plus tôt, quatorze tours seront déployées, dont deux à Parent, une au lac Rainbow une autre aux alentours de Parent. Le gouvernement est propriétaire des terrains sur les sites identifiés. Ils ont rencontré des problèmes à ce niveau et aimeraient l'expliquer.

En ce qui concerne la fibre optique, la compagnie s'est questionnée sur les différentes possibilités pour desservir Parent. Deux options s'offraient, soit le corridor dans la servitude du chemin de fer ou celui longeant la route 25. Nous devrions recevoir une réponse bientôt sur l'option choisie. Avec l'ajout d'un partenaire, les coûts sont moindres pour chacun d'eux. L'autre particularité, c'est qu'au départ des terrains de 200' X 200' devaient être loués pour ériger les tours, dans ces types de projets, il y a toujours des gens qui abusent sur les taux de location autant les particuliers que le gouvernement. Donc, nous allons acheter les terrains, car selon les estimations cette façon de faire serait moins coûteuse à partir de l'évaluation municipale pour évaluer le prix pour un terrain.

On complète ça à différents endroits. Les problèmes sont à peu près tous réglés. Lorsqu'il y a des projets d'envergure, en donnant comme exemple celui de la mini centrale hydro-électrique, des consultations publiques doivent se tenir, il en est de même pour le déploiement de tours pour la téléphonie cellulaire. Il y a eu des rencontres et se sont ajouté des partenaires, entre COGÉCO, l'hôpital et différents endroits se sont ajoutés. On est parti réellement dans ce qu'on appelle les appels d'offres. Une compagnie va s'occuper de passer la fibre optique selon le calendrier de déploiement on va le voir. Donc pour Parent, les travaux devraient se dérouler à partir des trois derniers mois de 2019 pour se poursuivre en 2020. Alors vers la fin de de cette année, les travaux devront être débutés La fibre sera installée dans les tours et elles vont diffuser via la technologie que l'on connait, soit le MTE, les ondes Internet. La réception devrait être relativement bonne pour les gens qui seront de quinze à vingt kilomètres. Éventuellement, les gens seront desservis par la fibre.

Pour les maisons il y aura peut-être possibilité de se raccorder. La compagnie Ambra va ouvrir un petit local à La Tuque, mettre des modems pour que les gens puissent s'en procurer. Du moins dans le village, il devrait avoir de l'internet, il ne peut le garantir pour les chalets ou pour les gens situés près d'un lac. Ça s'en vient, il faut être patient. Le dossier va bien.

#### Questions et commentaires

• Un citoyen demande si Rogers fonctionnera.
R: M. Tremblay explique ce qu'il comprend. Vous allez devoir avoir une carte SIM pour votre téléphone pour avoir droit aux services de Solutions Ambra par la compagnie ÉCOTEL. Pour ce qui est de Bell, Telus, Rogers, ils vont peut-être vouloir qu'on utilise leur carte. La carte SIM que tu rajoutes dans ton ordinateur ou dans ton téléphone devrait-être à un prix raisonnable. Ils nous ont promis qu'il devrait offrir le service à des prix compétitifs et qu'il serait satisfaisant partout et en tant que maire, il ne peut rien garantir. Il ne peut promettre que vous allez pouvoir utiliser Rogers.

- M. Massé mentionne que selon des documents que le Parentois a étudiés au cours des cinq dernières années, nous parlons de 95/5, 85/15, et même entendu 70/30. Il demande quelle est l'entreprise qui prépare les plans et devis, car nous parlons d'une somme de 550 000 \$.
  - R: M. Chagnon souligne qu'il ne s'agit pas du même dossier dont nous parlons à l'instant, mais plutôt celui du réseau d'égout. La somme de 550 000 \$ qui nous a été accordé a servi à la réalisation des études préliminaires pour la confection des plans et devis par la firme Pluritec. Comme indiqué dans la présentation PowerPoint et discuté plus tôt, il est prévu la préparation d'appel d'offres pour les services professionnels en ingénierie. Tant et aussi longtemps que ce processus n'est pas terminé, nous ne pouvons connaître le nom de la firme qui réalisera ce contrat. En fin de compte, nous devons publier l'appel d'offres sur le Service électronique d'appel d'offres, cette application est accessible par Internet et les entreprises sont invitées à soumissionner sur les appels d'offres qui les intéressent. Le conseil municipal adoptera une résolution pour accorder le contrat à la firme choisie.
- M. Massé mentionne qu'il a rencontré la nouvelle députée caquiste, Mme Tardif, et lors de cette entrevue ils ont parlé de la sécurité sur la Route 25. Elle a mentionné une aide de 30 000 \$ pour améliorer le tronçon entre Wemotaci et Parent.
   R: M. Tremblay souligne qu'il n'est pas au courant pour cette aide, on va s'informer et on vous revient sur ce sujet.

### 5.13 SUIVI / DOSSIERS DES PREMIERS RÉPONDANTS

M. Chagnon souligne que ce n'est pas un dossier facile, nous en voyons de toutes les couleurs il y a des rebondissements d'une semaine à l'autre. Juste pour vous mettre dans le contexte, il y a présentement à Parent seulement que trois premiers répondants. Ces personnes sont fatiguées, usés et on aimerait en avoir plus. On va faire des démarches pour en avoir plus, ce ne sont pas des ambulanciers, mais c'est l'équivalent, car ce sont les premiers secours. Vous me corrigerez M. le maire, mais depuis 2015 ils n'ont plus d'entente. Dans la loi c'est écrit, le ČIUSSS doit et la ville peut c'est important cette nuancelà. Le CIUSSS a l'obligation de fournir les services d'urgence, que ce soit des premiers répondants ou des ambulanciers, ce n'est pas à la ville de le faire. On s'est assis avec le CIUSSS MCQ et les premiers répondants, on trouvait que leurs conditions qu'ils avaient pour exercer cesdites activités ça ne valait pas cher. Il est déjà allé sur le terrain et il n'y a rien de drôle dans ces interventions, il y a des gens décédés, des scènes d'accident qui peuvent marquer et même rester avec des séquelles, car dans la plupart des cas ils connaissent les personnes et ce n'est pas toujours facile. On trouvait que ces conditions n'étaient pas idéales. On a travaillé avec les premiers répondants pour tenter de bonifier leurs conditions, on a eu cinq rencontres qui se sont soldées par l'acceptation des conditions qu'on voulait obtenir. On désirait un service de garde, le CIUSSS proposait 1,30 \$ de l'heure, on trouvait que ce n'était pas assez, on a négocié de nouveau et les premiers répondants nous on dit qu'à partir du 1er mai si les conditions n'étaient pas meilleures ils donneraient leur démission. La veille de la date butoir, on a reçu une confirmation par écrit que les demandes étaient accordées, soient un nouveau véhicule d'urgence, 2,00 \$ de l'heure, repas rémunérés, de l'équipement et surtout de la formation. On espère avoir plus de premiers répondants afin d'avoir deux de garde continuellement. Ils sont seulement trois et de plus ils doivent concilier le travail-famille ainsi que les appels dans la nuit.

On a reçu une réponse affirmative de ce côté, j'étais très content, mais il s'est réjoui trop vite, dans sa tête lorsque tu fais des négociations, tu donnes ta parole c'est fini on n'en parle plus, c'est ainsi du moins pour lui lorsqu'il négocie. Dans sa tête, c'était bonifié à la grandeur du territoire, car il y a eu cinq rencontres et ce n'est que dernièrement que nous avons appris que ce n'était pas tout à fait çà. Comme on n'a pas huit premiers répondants, le CIUSSS refuse de nous donner ces conditions-là. Pour lui, c'est ce qu'on appelle virer son capot de bord. Lorsqu'il aura d'autres discussions avec ces gens, il va rester poli, mais il ne sera pas tendre. On va avoir d'autres réunions avec eux et on va regarder ce qu'on peut faire, ce n'est pas facile, mais le budget est là pour acheter le véhicule d'urgence et pour toutes les conditions bonifiées.

M. Tremblay. En fait, ce qu'il faut comprendre c'est que ce dossier va être long parce qu'on a offert gratuitement ces services pendant des années. Aujourd'hui, on veut qu'ils soient rémunérés, car cela n'a aucun sens de demander à des bénévoles. Cette situation est complexe, car vous savez qu'une ville pourrait être poursuivie si les gens ne sont pas formés ni certifiés tous les ans, s'ils n'ont pas leur permis pour conduire l'ambulance et qu'il arrive un accident ou s'ils posent un acte et blessent davantage une personne. On va y aller manche par manche. On veut qu'ils aient une reconnaissance des services hospitaliers. Même s'ils ne sont pas huit, car ici à Parent on ne sera jamais capable d'en avoir autant parce qu'il faut être réaliste, on va jouer avec trois ou quatre, par contre on va s'assurer que leur formation soit certifiée et payée et lorsqu'ils sont en disponibilité, lorsqu'ils travaillent, qu'ils soient payés également au tarif horaire, que leur repas soit défrayé s'il mange sur la route. Alors, on s'entend tous là-dessus.

Il reste à mettre dans les cases les montants d'argent. La formation, la certification, le camion. On dit que vous allez avoir un camion, celui-ci sera aménagé, capable de circuler dans nos chemins forestiers, permettant de la place pour une personne couchée et deux ou trois passagers avec des coffres contenant des outils de désincarcération. Donc, il nous dise oui avec des conditions, ils ne veulent pas acheter un camion à 200 000 \$ et que finalement personne ne fait le travail. Alors, ce qui reste c'est la mise en disponibilité, on a réussi à avoir 2,00 \$ de l'heure pour ces gens-ià. Ce qui est important, ce sont les principes qui sont là, on va finir de négocier tous ces petits points, entre autres qui va payer, mais tout ça c'est de la poutine. Également, il est important que le service demeure à Parent. Tout le monde en est conscient, il faut brasser des cages, il faut se choquer et si de cette manière cela ne fonctionne pas, on dira aux premiers répondants de rester chez eux. Ils feront partir une ambulance directement de La Tuque, c'est tout, ils s'arrangeront. On est plus professionnel qu'eux, on veut cette entente-là à cause de la grandeur du territoire, puis on veut être payé car dans les endroits isolés au Québec les services préhospitaliers sont payés et c'est à partir de ces montants qu'on leur a fourni, car on ne les a pas inventés, ça existe ailleurs. Il y a des protocoles et c'est ça qu'on veut. On veut des services plus complets, c'est dans ce sens qu'on s'en va. Même si c'est long ça se présente bien. La prochaine étape est de créer une entente. Il pense qu'Éric l'a bien dit, l'agence est dans l'obligation de créer ce service-là en milieu isolé, par contre nous la ville c'est juste un pouvoir. Ça veut dire que la Ville pourra décréter de le faire avec les gens qui sont nos pompiers. On peut le faire, mais nous n'en avons pas l'obligation. Un nouvel organisme à but non lucratif pourrait prendre le service de premiers répondants, cependant c'est toujours mieux de prendre via nos pompiers. Ils ont déjà la disponibilité, une base de formation, ils sont plus accoutumés à tous les services d'urgence. On travaille sans filet, sans entente depuis 2015, c'est un risque. Je ne veux pas mettre ça plus gros que ça l'est, mais on va commencer les travaux de cette entente-là éventuellement.

Ce sera important de définir la grandeur de territoire qui sera couvert, car dans l'entente actuelle, ils devraient couvrir un périmètre de 40 kilomètres, ils ne peuvent même pas aller

secourir les gens de Clova, c'est impensable. Donc plus de territoire. Les premiers répondants vont-ils faire des transports ambulanciers, va-t-on leur demander d'emmener un blessé de Clova à Parent pour le stabiliser. C'est important de le savoir, si on le stabilise sur place ou on attend l'ambulance de La Tuque. Ce sont tous des petits détails, ça existe ailleurs, on n'invente rien, mais on va travailler pour s'assurer que le service va être bien fait à Parent autant pour vous la population qui vous déplacez en forêt, mais également pour les villégiateurs, les pourvoyeurs. Il pense que c'est important, et ce, 7 jours sur 7 tout au long de l'année. On travaille fort, on gagne manche par manche et on espère très bientôt être capable de déboucher sur une entente et que le service soit enfin complet.

### 6. DIVERS

### Cadastre de Clova

Dans la dernière année, il y a eu une révision cadastrale, le gouvernement a mis à jour l'arpentage du territoire de même qu'il a localisé les chemins avec les nouvelles adresses. L'arpentage est bien différent depuis 1930 à aujourd'hui. Depuis plusieurs années, les gens se sont attribué des adresses fictives en donnant comme exemple, le chemin du Petit castor, chemin de la Grosse souche. Donc, huit noms de rue ont été officialisés à la Commission de toponymie du Québec de même que les adresses civiques par la Ville. C'est une bonne nouvelle pour les gens de Clova, ils vont avoir droit éventuellement au Service 911, car pour bénéficier de ce service il faut avoir des localisations précises. Voici le nom des rues qui ont été officialisées, il s'agit du chemin Lépine, chemin du Canal, rue de Clova, rue Rivard, rue de l'Accueil, rue de l'École, rue du Cimetière et rue du lac Duchamp.

### Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)

M. Chagnon explique qu'ils sont en train d'adopter une Politique sur la gestion de matières résiduelles, ce qui veut dire qu'il sera question d'organisation des centres de tri, d'organisation des sites d'enfouissement. Ces installations va nous amener à poser des gestes pour encadrer les sites d'enfouissement et de récupération de matières résiduelles et même faire du compostage. Il est certain qu'à Parent, nous ne pouvons rester avec un site d'enfouissement dans cet état, c'est hors norme et ce n'est pas ce que souhaitons avoir non plus. Il faut aussi dire que nous ne sommes pas les seuls à utiliser ce site, il y a les villégiateurs, les pourvoyeurs enfin tous les gens qui passent l'utilisent, mais en fin de compte, nous sommes les seuls à payer pour entretenir ce site avec la visibilité également que ça donne. J'ai demandé d'avoir une personne en permanence et des conteneurs pour mettre les matériaux au bon endroit afin d'avoir un site d'enfouissement qui a de l'allure et qui serait sur un modèle d'un centre de tri. Présentement, on n'a pas de contrôle, car il n'y a aucune surveillance sur le site. Également, nous aurions un sens unique, tu vas mener tes déchets, mais tu n'en ramènes pas, c'est un autre problème auquel nous faisons face, les gens ramènent plus de matériel du site qu'ils vont en jeter. Honnêtement, il est bien fatigué que cette situation perdure. On travaille là-dessus et son souhait est d'avoir une personne en permanence pour avoir un site conforme et selon les normes.

### Questions et commentaires

 M. Casoni désire faire à nouveau un commentaire sur le site d'enfouissement sur la Route 25 à hauteur de Wemotaci. Il ne comprend pas pourquoi les conteneurs sont à l'avant de la clôture. Chaque fois qu'il passe, il remarque des ordures et il n'apprécie pas cette situation. Il a pris le temps de l'examiner en passant ce soir et il trouve cela répugnant.

R: M. Tremblay désire que les gens retiennent ce qu'il va dire. Ce n'est pas qu'il veut cacher quelque chose, mais à l'heure actuelle nous travaillons en comité, même le conseil n'a pas encore pris de décision, mais bientôt il va pouvoir dire vers ou on s'en va. Parler des vidanges ce n'est jamais sexy et on hérite peut-être d'un fardeau. Il ne veut pas mettre la faute sur les autres, mais on est drôlement en retard. Il a décidé de s'en mêler, normalement un maire ne se mêle pas de ça. Un comité a été créé puis des gens ont été mis à profit. On s'en va vers quelque chose qui est beaucoup plus gros que la problématique, comme sur la Route 25, le site d'enfouissement ici à Parent puis on devrait aussi faire un grand virage vert à La Tuque. Il y a des villes qui adoptent sans bouteilles, d'autres sans sacs de plastique, nous on est en révision, nous sommes en retard et nous n'avons même pas de centre de tri à La Tuque. Cela vous coûte énormément cher le traitement des vidanges, non seulement il faut les ramasser, mais il faut également les transporter vers Saint-Étienne des Grès, cela aussi ça coûte une fortune, soit 10% du budget et ça monte de 30% par année. Alors, il faut faire quelque chose. Le comité étudie actuellement à trouver une solution à ce qu'on soit autonome, car on ne veut dépendre de personne pour nos vidanges. Il va falloir s'organiser à la grandeur du territoire, montrer patte blanche et s'améliorer. Il n'y a pas de solution mur à mur alors, il faut créer un centre de tri. Ça veut dire qu'à La Tuque il faut une place pour ramasser le carton, le verre, le métal. Il va également falloir copier ce centre de tri dans les autres municipalités par exemple celle de La Bostonnais et Lac Édouard et venir jusqu'à Parent. Ce n'est pas une ville, mais c'est un quartier de La Tuque et il faut le considérer. Il faut penser à la cueillette des matières sélectives de façon à devenir de plus en plus vert et aller vers des solutions qui sont durables. On remet même en question le compostage. Ce n'est pas de jouer à la police des vidanges, mais on veut implanter un véritable centre de tri, on va beaucoup ramasser pour trouver ensuite une solution pour le compostage. Par le fait même, on va moins transporter de déchets, il restera peut-être un camion 10 roues par semaine, soit pour l'enfouissement ou le transport vers Saint-Étienne des Grès. Ces façons de faire vont nous éviter de faire deux voyages par jour. Il y a toute la collecte de matières sélectives, car nous ne serons pas obligés d'envoyer la récupération tous les jours. Elles pourraient être compressées, mises en entrepôt et éventuellement être dirigées vers les centres de tri. Vous savez que les bateaux vers les Philippines, il y a une qualité à respecter et nous on n'en a pas alors il nous retourne nos cochonneries. Eux par contre, ils récupèrent et font de l'argent avec les vidanges. Il faut se mettre à la page. Le modèle qu'on va prendre à La Tuque on va l'amener à Parent. Peut-être que ça va passer par un employé, mais on ne peut endurer le style de dépotoir qu'il y a actuellement, il s'étend sur deux kilomètres, cette situation n'a aucun sens. Il y a des modèles, on a vu que le dépotoir de Clova est propre, quelqu'un était en charge, on est bien conscient que parfois ça prend des gens. On va présenter notre modèle dans les prochaines semaines, on va vers le déploiement, on veut s'amélioré mais ce n'est pas évident.

Il désire raconter une petite anecdote lorsqu'il était maire de La Bostonnais. Parce qu'il y avait beaucoup de villégiateurs, il a fait couler une dalle de béton, mis des blocs à la sortie de la Route 411. Pour ne pas se faire voler, une chaîne a été mise. Lorsque tout a été assemblé, une petite cabane en bois avec un toit fut bâtie. Une lettre a été envoyée à tous les résidents pour leur demander si c'est possible, de mettre la récupération dans les bacs bleus, les déchets dans les bacs verts et le métal à part. Et bien un mois plus tard, il n'y avait plus de chaîne, deux semaines plus tard il n'y avait plus de bacs et même la cabane a été volée pour servir de cabane dans les bois.

Même si on veut bien faire, il n'y a pas de solution miracle même si on veut bien faire. Il aime raconter cette histoire, car c'est vrai. On a tenté à partir d'une mesure d'essayer d'être écoresponsable, mais on s'est fait jouer des tours. Il restait seulement la base de ciment à voler, elle est encore là d'ailleurs. Il ne sait pas ce que mon remplaçant à l'intention de faire. On est à penser à ces systèmes, on veut de l'amélioration et votre tour va venir parce qu'on va s'en occuper, toutefois il va falloir nous aider là-dedans. Si on va chercher des gains en frais de coût, il aimerait que ça se reflète sur le compte de taxes des citoyens. Il faut que tout le monde travaille ensemble dans ce même objectif. On va être agressif, faire une campagne de sensibilisation et il propose même de mettre en place une brigade à La Tuque.

M. Chagnon souligne au maire qu'il va l'appuyer dans ce projet.

### Suivi / Lampadaire Base Radar

M. Chagnon précise que ce projet a été demandé par les gens de base Radar. Le coût du projet est de 32 000 \$ pour l'implantation de neuf lampadaires, dont sept sur la Base même et deux à l'entrée. Ce seront des lumières au LED.

Le projet avait été demandé par l'ancien conseil, on trouvait l'idée bonne, car la majorité des gens souhaitaient ces lampadaires. C'est un minimum d'avoir de l'éclairage dans les rues pour la sécurité également. Les poteaux sont arrivés hier matin, ils sont en face du garage municipal et ils seront installés à l'automne 2019. Aucun projet qu'on considère bon n'est refusé. Sur la carte de la présentation, vous avez l'emplacement des poteaux.

En terminant, M. Chagnon demande de faire attention aux informations qui circulent sur les médias sociaux, il y a des informations qui l'ont piqué au vif au fait qu'une dame remerciait des gens d'avoir régler le problème des premiers répondants. La dame nommait et félicitait des gens. Au cours de ces cinq réunions avec les gens du CIUSSS, il n'a jamais vu ces gens en question. Il était un peu choqué, car il met du temps sur des sujets comme le conseil met du temps sur les dossiers pour essayer de les régler. Il y a du monde assez fanfaron pour s'approprier les résultats des efforts que nous faisons, alors faites attention à ça. Quand quelqu'un me donne une idée, il n'est pas vrai qu'il va s'attribuer les mérites, au contraire cela va lui faire plaisir de dire que cette idée vient de telle personne. Ce n'est pas parce que c'est écrit sur Facebook avec une belle page dossier réglé que c'est vrai. Il a été dépassé de voir qu'on remerciait des députés et d'autres personnes qui n'ont rien à voir avec ce dossier. Il ne veut pas de remerciement, mais les dossiers qu'on travaille il est normal que le mérite nous revienne. La personne en question, il va lui jaser dans le creux de l'oreille.

## 7. PÉRIODE DE QUESTIONS

- M. Roger Mantha trouve dommage qu'il n'y a personne du CLSC présent à la rencontre. Il est venu en motoneige cet hiver et il lui est arrivé un incident et il a du se rendre au CLSC. Il a été très bien accueilli. Il habite à La Tuque depuis 59 ans. Il vient une fois à Parent et le lendemain matin à 8 h on l'appelait chez lui pour s'informer comment il se portait. Si vous avez la chance, vous pourriez leur dire que j'ai parlé d'eux durant la rencontre et que je les remercie infiniment de leur service.
- Mme Guilbeault mentionne que dans le dernier Parentois il y a une lettre à ce sujet. Il y a une personne disant « qu'en à être malade, vaut mieux l'être à Parent ».

### 8. MOT DE LA FIN

M. Chagnon remercie les gens qui sont venus assister à la rencontre. Il n'y a pas de mauvaises questions. Également, si vous trouvez qu'il y a des situations inacceptables de ne pas hésiter à lui en faire part, soyez certain qu'il les vit tous les jours. Il y a des dossiers qui n'avancent pas assez vite, mais il n'a pas le contrôle sur tout, il ne s'appelle pas Jésus. On travaille fort, le conseil de quartier s'est réuni cinq ou six fois. Il informe les gens que bientôt il fera une journée pour ramasser les détritus qui traine dans le village, il est impensable de demander à une seule personne de le faire donc il a décidé de s'impliquer personnellement, ce n'est pas qu'il a du temps, mais il tient à donner l'exemple. Impliquez-vous, il y a du bon monde. Il faut arrêter d'être négatif, il y a un sentiment ici qu'il aime moins, c'est celui de manger son prochain. Il n'embarque pas là-dedans, il a un travail à faire. Quand son mandat sera fini dans deux ans et demi, quel que soit le jugement il va l'accepter, mais en attendant il donne le meilleur de lui-même.

M. Tremblay remercie à son tour les gens qui se sont déplacés pour l'assemblée. Il aime venir nous voir, c'est certain qu'il ne peut le faire à toutes les assemblées, mais il va tenter d'être présent environ deux fois par année. Il invite les gens à se tenir au courant de ce qui se passe au niveau des assemblées mensuelles. C'est important que les gens soient au courant des nouveaux développements.

## LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Christian Lequin APPUYÉ UNANIMEMENT ET RÉSOLU :

QUE la rencontre soit levée à 21 h 45

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Eric Chagnon

Président d'assemblée

Andrée Morency

Secrétaire d'assemblée